



## Donation reçu il y a dix ans et divorce

Par **cocoocean**, le **04/02/2015** à **22:37**

Bonjour,  
actuellement en instance de divorce, mon mari souhaite récupérer la somme de 20000 euros qu'il a reçu en donation en 2005. Cet argent a été injecté de son plein gré à la construction d'une piscine. La maison a été vendue récemment.  
Aujourd'hui il veut récupérer cette somme.  
En a-t-il le droit?  
Avec mes remerciements pour votre retour,  
Cordialement,

Par **domat**, le **04/02/2015** à **23:18**

bsr,  
une donation est un bien propre donc votre mari qui a enrichi la communauté avec son bien propre est en droit de le réclamer à la communauté.  
la communauté devra une récompense de 20000 € à votre mari.  
cdt